



Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2019

Editorial , changement de présidence

Sommaire :

Page 1

- Editorial du nouveau président

Page 2

- Soyons précis : 230V, 50Hz
- Permanences de l'architecte des Bâtiments de France

Page 3

- Des stages 2108...aux stages 2019
- Notre association à l'école

Page 4

- Programme des stages 2019
- La construction en pierre sèche élevée au Patrimoine immatériel de l'UNESCO
- Le Conseil d'Administration

Page 5

- Changement de chaudière à « 1 Euro »

Page 6 et 7

- Restauration de l'église de Fresnes

Page 8

- Etre présents dans les Conseils Municipaux

Rédacteurs :
Bernard Bonnevie
Bernard Niel
Jean-Marie Lagadec
Yves Simon

maquette :
Jean-Marie Lagadec

Chers amis adhérents,

Sollicité par Yves Simon et encouragé par les membres du conseil d'administration, j'ai accepté la fonction de président de notre association. Yves, membre fondateur en 2004 et président de notre association depuis cette date reste notre référent actif au sein du conseil d'administration et devient notre Président d'honneur. C'est un changement dans la continuité que nous proposons.

L'article 2 de nos statuts précise que « l'association a pour but la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel, des sites villageois et urbains ainsi que de leur environnement ; la promotion des savoir-faire traditionnels et des matériaux naturels ; la promotion d'un bâti nouveau qui s'inscrit harmonieusement dans les agglomérations traditionnelles et les paysages ». Elle est reconnue d'intérêt général.

Nous constatons après 15 ans d'existence que les besoins sont les mêmes et que les actions que nous

menons nécessitent autant d'investissements personnels et bénévoles.

Nous continuons à faire connaître la belle architecture de notre région en diffusant le livre « Restaurer, Aménager, Bâtir en pays Chatillonnais », mine de renseignements et de conseils très appréciée.

Nous proposons les stages pratiques animés par des professionnels. D'autre part, à la demande éventuelle d'adhérents, nous apportons un conseil personnalisé, que ce soit sur les bonnes pratiques d'emploi des matériaux pour le bâti, l'harmonie dans l'utilisation des couleurs, la sauvegarde de nos paysages, l'architecture locale image de notre région. Nous souhaitons aussi accroître la sensibilisation des élus à notre patrimoine lors de la délivrance des permis de construire ou de travaux. Nous encourageons chacun, particulier ou élu à avoir recours aux conseils des architectes ou paysagistes du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), des architectes des Bâtiments de France ,... C'est un exercice de répétition qui n'est ja-

mais achevé. Nous disposons d'une documentation technique accessible à la vente lors de la tenue de nos stands, plus particulièrement à la Saint-Simon à Flavigny et à la fête de l'automne à Leuglay. Ajoutons que trois ex-enseignantes de l'association accompagnent des enfants en classes primaires pour la découverte de l'architecture et le bâti caractéristique de nos villages,

Nous répondrons aussi dans la limite de nos moyens à l'intérêt que porte le futur parc national à notre association.

Chers amis adhérents, avec votre soutien et votre participation, notre association peut mener à bien ses activités et atteindre ses objectifs. N'hésitez pas à nous rejoindre pour tenir un stand, intégrer le bureau, défendre notre cause.

Bien amicalement

Bernard Bonnevie,
Président, pour le Conseil d'Administration *

* Vous trouverez la composition du Conseil d'Administration en page 4.

Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 3, Rue de l'Eglise - 21520 - Montigny sur Aube / tél.: 06 84 60 78 38
Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Soyons précis : 230 V , 50 HZ

Luc Ferry disait récemment que nous étions dirigés par des « politiques et des écologistes », et, qu’il faudrait aussi des « scientifiques ».

Ces derniers seraient en effet à même d’intégrer les quelques rappels d’électrotechnique suivants ...



1. A un instant « t », la production d’électricité doit être égale à la consommation (y compris les pertes en ligne) et, inversement, (55 000 MW par exemple en France à l’heure H). Cet instant « t » est de l’ordre de la seconde..., sinon, un décrochage risque de conduire à un effondrement de la tension de 230V (en monophasé).

De même la fréquence de 50 HZ qui est donnée par tous les alternateurs des centrales électriques, doit être rigoureusement exacte sur l’ensemble du réseau, quelque soit l’origine de l’électricité.

2. L’électricité ne se stocke qu’en quantité très limitée. Très peu de progrès en un siècle... Le stockage hydraulique est limité à quelques pour cent de la consommation (5% maximum), et, pour une durée très courte de quelques heures. Les batteries courantes sont toujours au plomb... malgré des recherches utilisant des métaux rares (Lithium, Nickel, Cadmium, sodium...).

3. L’électricité se transporte difficilement, et, toujours avec des « pertes en ligne ».

Pour le transport de l’électricité, il faut passer en triphasé, et, élever la tension. En moyenne tension (63 000V) il est possible de faire quelques dizaines de Kilomètres, pour une puissance modeste (très petite ville) ; avec de la haute tension (440 000V triphasé) il est possible d’interconnecter les sites de production et de consommation. Mais, les pertes sont importantes quand le réseau est chargé, et, il n’est pas possible de franchir des grandes distances (1000km) sans perdre une quantité énorme d’électricité (environ 30% ?).

Conclusion :

A l’énoncé de ces 3 lois physiques, incontournables :

Il n’est pas possible de produire à midi pour une utilisation à 19h00 (pic de consommation). Le **solaire** aura toujours une production très intermittente.

Quant à l’**éolien**, le souffle du vent n’étant pas télécommandable, on ne peut décider ni des heures, ni des lieux, ni de la quantité d’électricité produite.

Pour palier ces intermittences, il faut toujours avoir des **centrales gaz ou fuel** disponibles pour compenser les variations du solaire et de l’éolien : **en utilisant ces centrales du CO2 est envoyé dans l’atmosphère.**

Plus on installera de solaire et d’éolien, plus il faudra utiliser les centrales thermiques existantes, et même en créer de nouvelles (celle de Landivisiau est pour bientôt).

Jean-Marie Lagadec

Projet de la centrale de Landivisiau 450 MW



Permanences de l’architecte des Bâtiments de France

Virginie Broutin, architecte des Bâtiments de France en charge du nord de la Côte d’Or, tient régulièrement une permanence en la mairie de Chatillon sur Seine : les 29/03, 03/05, 24/05, 28/06...

Toute personne du Châtillonnais intéressée doit prendre préalablement rendez-vous auprès de Madame Lecêtre à la mairie de Châtillon.

Mme Broutin peut être remplacée par Madame

Roger, technicienne.

De même Madame Broutin tiendra une permanence à Montbard les 21/03, 18/04, 21/05, 25/06 et à Semur les 14/03, 11/04, 09/05,

Villages anciens - Villages d’Avenir

Adresse postale : 3, Rue de l’Eglise - 21520 - Montigny sur Aube / tél.: 06 84 60 78 38
 Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Des stages 2018 ... aux stages 2019

En 2018



De juin à septembre, 5 stages « Villages Anciens-Villages d'Avenir » ont été organisés : « Badigeon à la chaux » et « Jointoiment de façade » avec Simon Laporte, « Construire un mur maçonné » et « pierres sèches » avec Bernard Maingard et « Génie Végétal » avec Yvon Allain. Ils se sont tous déroulés dans une excellente ambiance.



Durant ces stages, 40 stagiaires ont suivi une formation tant théorique que pratique. Leur nombre est en augmentation par rapport à 2017.

Grâce au dévouement et au savoir-faire des animateurs, les stagiaires ont pu

acquérir les connaissances qui leur permettront de conduire une opération pour leur propre compte. Tous les participants ont été conquis par le déroulement du stage qui a répondu à leurs attentes.

De plus, l'Ermitage du Val de Seine, qui a servi pour les stages « construire un mur maçonné » et « pierre sèche », continue sa restauration. Les murs extérieurs et le four à pain (photo ci-contre) ont profité de l'opération... Il nous faut aussi remercier Madame Geneviève Charron, présidente de l'Association de l'Ermitage du Val de Seine, et, Monsieur André Mercuzot pour son aide matérielle et physique durant les stages.

Les murs du jardin de la mairie de Larrey, qui ont servi, sous la canicule, pour le stage de joints, sont

maintenant terminés. Il vaut vraiment la visite avec son lavoir entièrement réhabilité.

Pour 2019

Le programme détaillé, est en page 4 du présent bulletin. A noter : «Jointoiment de façade», et, «Badigeon à la chaux» avec Simon Laporte. Puis, «Maçonnerie» et «pierres sèches» à l'Ermitage du Val de Seine avec Bernard Maingard.

Deux nouveaux stages ont été ajoutés : «Réhabilitation d'une maison», et «Isolation avec du béton de chanvre », avec Bernard Maingard.

Ne tardez pas pour les inscriptions car le nombre de participants est limité !

Jean-Marie Lagadec

Notre association à l'école

Après une intervention en 2017 à l'école de Laignes avec la classe de CP-CE1, de Mme Brun, nous voilà au regroupement pédagogique intercommunal de Villaines en Duesmois - Coulmier le Sec.

Là, c'est l'ensemble du RPI qui est intéressé, du CP au CM2, soit 36 élèves en-

cadrés par la directrice Mme Laurent, pour les plus petites classes et la nouvelle enseignante Aurélie Feillatre de Coulmier pour les grandes classes .

Notre but, partagé par les enseignantes, est de faire prendre conscience par les enfants, de la belle architecture des maisons de village, de ce beau pa-



trimoine spécifique à notre région, hérité des générations précédentes, et de faire découvrir l'intérêt de le transmettre.

Une première intervention a eu lieu au printemps 2018 sur le thème des murs en pierre. Les élèves, répartis en 4 groupes encadrés par les deux enseignantes du RPI et les trois enseignantes retraitées de notre association : Geneviève Lebeau, Michèle Clerc et Martine Courtin. Chaque groupe se déplaçait dans le village de Villaines et s'arrêtait devant un mur, parfois maçonné, souvent monté en pierre sèche ; chacun observait les matériaux, leur assemblage, les couvertines, les ouvertures, en faisant des croquis. Ensuite, dans le vieux château visite de l'exposition sur la pierre, réalisée il y a une quinzaine d'années ; visite commentée par Mr Glerget, ancien maire, an-

ancien entrepreneur. Puis chaque groupe revenait dans la cour de l'école où chaque élève se mettait à la construction d'un mur en pierre sèche sous la conduite d'Yves Simon, aidé par des parents d'élèves.

Ces différentes actions sont suivies, en classe, de restitutions et d'approfondissements sous la conduite des enseignantes.

En avril 2019, nous reprenons en nous intéressant à des éléments remarquables du village, en particulier les ouvertures sous toutes leurs formes : lucarnes, fenêtres, œil de bœuf, portes...

A suivre...

Programme de nos stages 2019



1. Jointoiment de façade, les 4 et 5 mai, à Larey : Animateur Simon Laporte, artisan spécialisé.

2. Badigeon à la chaux, les 22 et 23 juin, à Vaugi-mois : Animateur Simon Laporte.

3. Construire un mur maçonné à la chaux les 20 et 21 juillet à Baigneux les Juifs (Ermitage Val de Seine) : Animateur Bernard Maingard, entrepreneur,

diplômé en architecture.

Ce stage a pour but la reconstruction du bâtiment du four à pain, sur plusieurs années.

4. Restaurer une maison ancienne, les 3 et 4 août à Massingy, Animateur Bernard Maingard.

5. Isolation en béton de chanvre, les 24 et 25 août à Grignon, Animateur Bernard Maingard.

6. Restauration d'un mur en pierre sèche, les 7 et 8 septembre à Baigneux les Juifs (Ermitage Val de Seine) : Animateur Bernard Maingard.

Pour inscription, et, tous renseignements, consulter le site de l'Association, ou, contacter Jean-Marie Lagadec par tel : 06 07 06 68 01, ou email :

jm-mf.lagadec@laposte.net

La construction en pierre sèche élevée au patrimoine immatériel de l'UNESCO

PATRIMOINE CULTUREL.

Le Comité intergouvernemental de l'UNESCO a inscrit l'art de la construction en pierre sèche au **patrimoine culturel immatériel de l'Humanité** le 28 novembre dernier.

"L'art de bâtir en pierre sèche : savoir-faire et techniques", a rempli tous les critères nécessaires à son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité

de l'UNESCO qui désigne lors de ses comités, des pratiques et expressions culturelles de par le monde.

La demande de labellisation a été entreprise en 2011 par la France, rapidement rejointe par Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Slovaquie et la Suisse. "Les acteurs ont su répondre positivement aux critères de l'Unesco et la convaincre des avantages de la pierre sèche pour l'environnement, la biodiversité, la coopération

et les échanges matériels et culturels entre groupes humains", se réjouit dans un communiqué le Conseil d'administration de la société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la pierre sèche.

Cette reconnaissance de l'Unesco, estime la société, "donne l'élan nécessaire pour optimiser la tradition et inventer des pratiques innovantes".

Le Conseil d'Administration de Villages Anciens - Villages d'Avenir

Bernard Bonnevie (Président), Yves Simon (président d'honneur) ; Jean-Marie Lagadec (Vice président en charge des stages) ; Ber-

nard Niel (trésorier); Jeanne-Marie Baud et Fabienne Chaptinel (secrétaires), Daniel Bourgeois, Henri Chardiny, Jean

-Paul Daubard, Dominique Languereau, Gérard Pascard, Jean-François Simon.

Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 3, Rue de l'Eglise - 21520 - Montigny sur Aube / tél.: 06 84 60 78 38

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Changement de chaudière à «1 euro» pour les ménages à revenu modeste

Le ministre François de Rugy et le secrétaire d'état Julien Denormandie ont annoncé le 24 janvier 2019 la mise en place d'un dispositif de financement pour que les ménages à revenu modeste puissent remplacer leur vieille chaudière à fuel ou à gaz par une solution plus vertueuse, type pompe à chaleur, chaudière à pellets ou à gaz performante.

En concertation avec les entreprises énergétiques (Edf, Engie, Total et Effy) le gouvernement va mobiliser des financements par les certificats d'économie d'énergie. En cumulant les différentes aides disponibles, (Anah, Crédit d'impôt ou prime, chèque énergie) avec la prime des énergéticiens (3500€ à 5000 € selon les revenus du mé-

nage) les utilisateurs pourront limiter le montant du reste à charge jusqu'à 1 € pour les plus modestes. L'objectif est d'atteindre le remplacement de 600 000 chaudières en deux ans, sur les 3 millions de chaudières à fuel existantes en France et de supprimer toutes les chaudières domestiques à fuel en dix ans.

EDF, Engie et Total affirment avoir formé des milliers de techniciens et de conseillers pour accompagner les Français vers de nouvelles installations de chauffage.

Ce dispositif vient en complément de « l'isolation des combles à 1 € » et des aides à l'isolation des murs et au changement de fenêtres. Par le canal de l'entreprise Effy, 70 000 mé-

nages ont bénéficié de cette isolation à ce jour, au rythme de 3000 par mois.

Source :

Bâtiactu 26/01/2019

Commentaire : cette action fait partie du volet réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie qu'a préparée le gouvernement. Les entreprises énergétiques devront certainement sous-traiter les installations à des artisans.

Souhaitons qu'elles parviennent à maîtriser le dispositif complexe du financement.

Yves Simon



Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 3, Rue de l'Eglise - 21520 - Montigny sur Aube / tél.: 06 84 60 78 38

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Restauration de l’église de Fresnes

Le bulletin de 2018 présentait l'avancement du dossier de restauration de l'église St Pierre-St Paul de Fresnes, petit village de 170 habitants près de Montbard.

Voici comment le dossier a évolué depuis.

Eglise de Fresnes :
Pose des laves



2018. Elle concernait la réfection de 2 toits en laves (chœur et chapelle nord), charpente, drainage extérieur, divers travaux intérieurs sur le chœur.

La réception des travaux s'est faite en présence de l'architecte, des entreprises et des représentants de la Commune en novembre.

La validation du responsable de la DRAC a eu lieu lors de la visite de contrôle au début de février 2019. Cette validation permet à la commune de débloquer les subventions promises.

Hormis quelques points de détail, le travail réalisé correspond aux attentes et le budget a été tenu. Fait rare, Il est même en dessous du prévisionnel car la charpente n'étant pas

accessible avant le démontage total du toit, le devis avait été prévu un peu plus large. La plupart des poutres en chêne (du 16^{ème} ?) étaient en très bon état. La réalisation du toit du chœur de l'église par l'entreprise RADP, en laves provenant de l'Yonne, est particulièrement remarquable.

Le recreusement des fossés autour de l'église a permis de retrouver le niveau originel de la construction à presque 1 mètre sous le niveau visible avant travaux.

Des sondages ont été réalisés sur les murs intérieurs de l'église, travail consistant à découper des bandes de quelques centimètres de large sur plusieurs dizaines de cms de haut, à gratter délicatement les différentes couches d'enduit et de badigeon posés au fil des siècles.

La première tranche de travaux a duré un an et s'est terminée dans les temps à quelques semaines près, en octobre

Eglise de Fresnes :
Avant / Après



Restauration de l’église de Fresnes (Suite)

Des fresques peintes datées de 1632 ont été découvertes en bon état. Elles semblent représenter plusieurs scènes avec des personnages religieux (Evêque avec une mitre, Christ ..), des fausses niches encadrant des statues etc. Malheureusement, elles ne seront entièrement révélées et restaurées que lors de la 3 ème tranche de travaux, dans plusieurs années.

Eglise de Fresnes :
Fresque



La 2ème tranche de travaux sera sans doute engagée cette année, si le Conseil Municipal vote cette décision. Elle concernera la réfection des 3 autres toits (nef en tuiles, clocher en ardoises, chapelle sud en tuiles), menuiserie, vitraux, cloches, horloge. Coût prévisionnel estimé à 253 000 euros ttc.

Une demande de subvention complémentaire a été envoyée à la "mission Bern". Ps : nous étions très peu nombreux à croire à l'aboutissement de ce dossier de restauration. Seules la patience et la ténacité ont permis d'arriver. Alors, si vous avez des projets dans votre village, commencez les dé-

marches tout de suite ! Les prises en charge financières sont possibles même si l'édifice n'est pas classé ou inscrit aux "Monuments historiques". Pour Fresnes, la souscription Fondation du Patrimoine est toujours ouverte, merci aux donateurs passés et futurs.

Visite sur simple demande

Bernard Niel

Trésorier
Villages Anciens - Villages d’Avenir

Conseiller Municipal de
Fresnes

Eglise de Fresnes :
bas de pilier



Etre présents dans les Conseils Municipaux

L’Etat se désengage de plus en plus de ses prérogatives. Après avoir transféré beaucoup de responsabilités aux régions et aux départements, c’est maintenant aux communautés de communes et aux communes qu’il transfère des compétences notamment en matière de gestion de l’eau, d’urbanisme etc ..

Les maires sont, pour la grande majorité d’entre eux, des personnes dévouées, très soucieuses du bien commun, du bien être de leurs concitoyens. Mais, comme tout un chacun, ils ne peuvent pas être compétents en tout. En particulier, beaucoup d’entre eux, au moins au début de leur mandat, n’ont pas les connaissances nécessaires en matière d’urbanisme, de paysage, de patrimoine, pour prendre les décisions en connaissance de cause.

Pourtant, ne faut-il pas être vigilant lors de la délivrance d’un permis de

construire ou d’une autorisation de travaux ? N’est-il pas souhaitable, lors de l’aménagement d’un centre bourg, d’éviter de bitumer la place du village mais de privilégier un aménagement paysager ?

Ne faut-il pas éviter des constructions pavillonnaires en entrée de village et leur préférer, là aussi, un aménagement paysager ? Ne serait-il pas judicieux de déplacer un projet de hangar de quelques dizaines de mètres afin d’éviter qu’il masque la vue sur le village ?

Au moment de l’établissement d’un PLU et bientôt d’un SCOT au niveau de la communauté de communes, le conseil municipal peut introduire des prescriptions architecturales et paysagères pour les constructions neuves. Encore faut-il en avoir le souci.

Tous ces éléments, selon le soin que nous leur apportons, sont ou non des

facteurs d’attractivité du village. La beauté ou la laideur de nos maisons et de notre village intervient dans la décision des nouveaux arrivants. A Larrey ces dernières années, trois jeunes couples se sont installés, en provenance de la région parisienne ; ils ont choisi de jolies maisons anciennes et non des pavillons standard comme ceux qu’ils voyaient tous les jours dans les banlieues.

Alors, chers amis, vous qui avez la sensibilité et des connaissances dans le domaine de notre patrimoine, vous pouvez apporter cette dimension à votre conseil municipal. En exprimant votre point de vue aux Maires et Conseillers Municipaux ou mieux en faisant partie de l’équipe municipale, sachant que dans un an de nouvelles élections sont prévues.

Yves Simon



Villages anciens – Villages d’Avenir

Adresse postale : 3, Rue de l’Eglise – 21520 – Montigny sur Aube / tél. : 06 84 60 78 38

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com